



LA FSU TERRITORIALE 13

    **SECTION METROPOLE**

18—20 avenue Robert Schuman - 13002 Marseille

06 42 72 98 85 fsu.territoriale@ampmetropole.fr

F3SCT du 4 décembre 2024

Déclaration générale

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élus, cher-e-s collègues,

Force est de constater que le nouveau gouvernement et, en particulier, le ministre de la Fonction Publique fait l'unanimité contre lui, tant au niveau des collectivités territoriales avec ses demandes d'économies drastiques (alors qu'elles sont déjà à l'os) qu'au niveau des agents, sur lesquels il charge encore la barque.

Contraint de tenir une réunion avec l'ensemble des organisations syndicales suite à ses annonces provocatrices et punitives, Monsieur Kasbarian a commencé par rappeler le cadre budgétaire contraint pour tenter de légitimer ses mesures anti-fonctionnaires. Pour la **FSU**, il n'y a pas de contraintes budgétaires mais des choix politiques qui consistent à épargner les plus riches et les actionnaires pour mieux taper sur les fonctionnaires et les services publics dont vous êtes à la tête.

Absentéisme sanctionné prochainement par 3 jours de carence au lieu de 1 et rémunération à 90 % des jours de maladie, suppression de la GIPA, gel du point d'indice, tout est fait pour faire tourner la machine du fonctionnaire bashing à plein régime tout comme celle des contre-vérités notamment avec des comparaisons hasardeuses avec le secteur privé, en dépit des dénégations du ministre !

Derrière toutes ces attaques récentes qui s'ajoutent aux précédentes (baisse du pouvoir d'achat, des salaires et des pensions, montée en puissance de l'inique réforme des retraites, suppressions de postes, dégradations des conditions de travail, etc.) se niche un profond mépris pour les réalités quotidiennes du monde du travail.

Faire la classe, donner des soins, travailler en extérieur, aider des personnes, se consacrer à sa tâche de manière générale, alors que l'on est malade, trop âgé·e, et avec la perspective d'une retraite de misère, au-delà d'une attaque majeure contre nos droits, cela relève d'un mépris profond de l'idée que nous nous faisons de l'exercice de nos métiers.

Qui est responsable de l'incapacité de la Fonction Publique à remplir ses missions de Service Public pour répondre aux besoins et aux attentes légitimes de la population ?

Les fonctionnaires tiennent à bout de bras des Services Publics souvent exsangues en raison des politiques menées ces dernières années.

Qui se retrouvera dans la difficulté ou obligé de prendre des mesures drastiques, après une retenue de 3 jours de carence et une baisse de 10% de sa rémunération pendant le temps de maladie, pour assurer un toit sur sa tête, nourrir sa famille mais qui sera tout de même présent à son poste, pour accomplir dans la difficulté en raison des coupes budgétaires, sa mission de service public ? Dans quelles mesures les aides sociales à destination des agents concernés seront-elles suffisantes ?

Ce qui est paradoxal dans ce sujet populiste qu'est l'absentéisme, c'est que la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) a révélé ce vendredi 15 novembre que les fonctionnaires se sont absentés 12 jours en moyenne en 2023, soit 1,7 jour de plus que les salariés du privé (10,3 jours). Tout aussi remarquable : le nombre d'absences pour raison de santé est en baisse dans la fonction publique, contribuant à cette réduction de l'écart avec le privé. Si les fonctionnaires demeurent légèrement plus absents que les salariés du privé, cela tient selon la DGAFP à deux facteurs : « *Les effets de structure (davantage de femmes et des agents plus âgés)* » ainsi que « *la présence de métiers à forte pénibilité* » (aides-soignantes, infirmières, agents d'entretien, ripeurs, cantonniers, ...) dans la fonction publique. Et pas de changement de cap de la part du ministre... Pour la Métropole, nous constatons une baisse certaine de l'évolution du nombre de jours d'absence tout motif médical confondu entre 2022 et 2023.

Par ailleurs, sur la même problématique, si on devait comparer par rapport au privé, selon le rapport de l'Inspection Générale des Finances et de l'Inspection Générale des Affaires Sociales, deux tiers des salariés du privé sont en fait « protégés contre la perte de revenu induite par le délai de carence par le biais de la prévoyance d'entreprise ». Loin d'aligner le régime de la fonction publique sur le secteur privé, l'instauration de deux jours de carence supplémentaires aux fonctionnaires pourrait

donc rendre le régime des fonctionnaires plus défavorable, notamment pour les femmes, que celui de la majorité des salariés du privé et ce que ne dit pas le ministre, c'est que « près de 70 % des salariés du secteur privé » bénéficient d'un accord de branche ou d'entreprise mieux-disant, qui maintient leur salaire à 100 % toujours selon le même rapport.

Mais avant tout, ce que l'on oublie surtout dans ce débat, c'est l'analyse des causes : elles ne sont pas aussi simplistes qu'on voudrait bien nous le faire croire.

De facto, se pose la question du présentéisme, même si cela peut prêter à sourire pour certains, qui est une source de risques psychosociaux. De nombreux salariés, quelle que soit la nature de leur affection, contagieuse ou pas, grave ou non, continuent aujourd'hui à travailler malades « pour ne pas perdre de l'argent et par crainte des représailles » ou pour compenser l'absence de leurs collègues face des plans de charge beaucoup trop lourds. Deuxième oubli...

Sur la GIPA, qui est, pour rappel, une indemnité, créée en 2008, permettant de compenser la perte de pouvoir d'achat des agents de la Fonction publique. Ce complément est calculé en fonction de l'évolution du traitement indiciaire brut (servant de base de calcul pour le salaire des agents) par rapport à l'indice des prix à la consommation.

Les travailleurs de la Fonction publique peuvent ainsi toucher la Gipa si leur salaire a peu évolué les 4 dernières années (période de référence du calcul) en comparaison de l'inflation. Elle est alors versée automatiquement aux agents éligibles qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires.

Sa suppression arrive au plus mauvais moment : selon le focus fait par la DGAFP sur ce dispositif, le nombre de bénéficiaires explose depuis 2021 : il a été multiplié par 4 ! Ceci en raison de l'inflation sur les quatre dernières années et des faibles augmentations du point d'indice qui n'ont pas compensé.

Autant vous dire qu'avec des mesures de cet acabit, le moral des agents est en berne, et ce, même si à la Métropole les efforts en matière de masse salariale sont indéniables : entre 2020 et 2023 elle a augmenté de 8% contrairement aux dépenses de fonctionnement qui ont baissé de 7 %.

Lors de la présentation du Rapport Social Unique en CST le 21 novembre dernier, la FSU a relevé que la pyramide des âges métropolitaine nous alerte une fois de plus sur le vieillissement de la population des fonctionnaires depuis 2020. Se pose instantanément la question du renouvellement des postes et de l'anticipation des

recrutements. Situation confirmée de manière plus globale au niveau national : comment les connaissances, les transferts de compétences et le tuilage des postes pourront être effectués en raison du manque d'attractivité de la Fonction Publique ? Il nous faut prendre en compte et préparer localement cette situation car les privatisations, les DSP, ... ne seront pas des solutions pour faire des économies et être gage de neutralité.

Il faut, au contraire et sans tarder, ouvrir une discussion sur les carrières et les rémunérations, intégrant des mesures générales de rattrapage de revalorisation du point d'indice et des grilles de carrières afin de rendre désirables les emplois du Service Public.

Sur le fond comme sur la forme, l'ensemble des annonces sont d'une grande brutalité autant pour l'administration qui devra faire des économies de l'ordre de cent millions d'euros (pour information et ordre de grandeur, la masse salariale était de 423,2 millions d'euros en 2023) que pour les agents alors faisons front commun !

La semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées a été une franche réussite notamment à travers les conférences qui ont été faites par des intervenants de qualité et les duodays. Nous remercions l'ensemble des participants et des organisateurs pour cette période qui s'est déroulée du 18 au 22 novembre.

Cependant, monsieur le Président, nous souhaitons aborder un sujet sur lequel vous avez été interpellé récemment, tout comme madame la Première conseillère de la Métropole déléguée au Handicap, à la Lutte contre les discriminations et inégalités ; à savoir : la promotion interne par détachement des travailleurs handicapés. Un sujet qui nous tient à cœur et que nous portons maintenant depuis plusieurs années.

Au risque de déplaire à l'administration, nous souhaitons revenir sur cette thématique brièvement en posant une seule question : comment expliquer aux agents de la Métropole que ce dispositif n'est pas mis en place ici alors qu'une pastille est parue dans la Gazette des Communes lors de la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées annonçant la promotion de 6 personnes via ce dispositif en 2024 au sein du Conseil Départemental ; les deux institutions étant dirigées par la même Présidente ?

Nous interviendrons par la suite sur les différents dossiers présentés lors de cette instance.

Merci de votre attention.